



*Pour publication immédiate*

**Déclaration du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger sur la situation des civils en République Arabe Syrienne**

(New York, 12 février 2016) Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Adama Dieng, et la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger, Jennifer Welsh, ont exprimé leur inquiétude face à la détérioration de la situation d'urgence humanitaire et au manque de protection des populations civiles en Syrie, et ont salué l'engagement pris les 11-12 Février par les membres du Groupe international d'appui pour la Syrie (GIAS) pour faciliter immédiatement la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

« Les populations civiles en Syrie se trouvent dans une situation désastreuse et ont désespérément besoin de protection », ont déclaré les conseillers spéciaux. « Ils sont quotidiennement soumis à des frappes aériennes aveugles, à la famine délibérée, au refus de soins médicaux, aux disparitions forcées, à la détention arbitraire et à la torture. Ces actes doivent cesser immédiatement. Ils constituent un rejet absolu du statut protégé des civils, qui sont utilisés comme des pions par toutes les parties au conflit, au mépris total de la vie humaine. »

Les conseillers spéciaux se sont félicités de la décision des membres du GIAS d'user de leur influence pour assurer que toutes les parties permettent l'accès humanitaire immédiat et durable aux populations à travers la Syrie, et réduisent immédiatement et de manière significative la violence, dans le but de cesser les hostilités à l'échelle nationale dans un délai d'une semaine.

« Nous sommes à un tournant. Les mesures définies par le GIAS sont essentielles afin d'alléger les souffrances des populations civiles et d'assurer leur protection. Les attaques contre les civils syriens au cours des cinq dernières années, en violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, peuvent constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Il est maintenant temps de restaurer leur dignité et la protection à laquelle ils ont droit, en vertu du droit international. »

Les conseillers spéciaux ont exhorté les États à ne pas abandonner, une fois de plus, les populations syriennes et à respecter leur engagement à protéger les populations contre les crimes de guerre, le génocide, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. « La protection des populations de la Syrie incombe au premier chef à l'Etat syrien. Cependant, face à l'échec abject de l'Etat d'assumer cette responsabilité, la communauté internationale a la responsabilité de prendre des mesures rapides et décisives afin de protéger les populations en Syrie. » Les conseillers spéciaux ont réitéré leur soutien aux mesures positives prises par le GIAS et ont invité les membres du groupe à s'assurer que leurs décisions soient plus que des engagements sur le papier, mais qu'elles soient mises en œuvre sur le terrain et sans délais.

\* \* \* \* \*

Pour toute information complémentaire, prière de contacter:

Sarah Jacquier Nobel  
Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger  
<http://www.un.org/fr/preventgenocide/adviser/>  
Téléphone: +1 212-963-3574  
Courriel: [jacquier@un.org](mailto:jacquier@un.org)